

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du mercredi 07 février 2024*

*Etaient présents : Mme Isabelle MÉLO, M. Patrick MONOT, M. Patrick HUET, M Stéphane CHARTIER, Mme Yvette GOURON, M Nicolas GUILLON, M Xavier MORET, Mme Aurélie GALLET, Mme Marie-Christine GENDREAU, M Patrick MAUNET*

*Étaient absents : M Grégory BOIRON, M Elhadji SIMAKHA, M Jean-Philippe MENARD*

*Secrétaire de séance : M Stéphane CHARTIER*

*Convocation et affichage le 29/01/2024*

*Le compte-rendu de la séance du 06 décembre 2023 n'est pas approuvé à l'unanimité car la délibération N° 05-06122023 a été approuvée par 12 « pour » et 1 abstention (et non à l'unanimité) et sera modifiée en conséquence.*

*Ajout d'un point à l'ordre du jour à l'unanimité : Avis sur le PLU de Noyant-Villages*

### ***I – TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX***

***a-*** Madame le Maire propose au Conseil d'accepter le coût théorique des montants participatifs détaillés des travaux pour le dossier **SIE 1881-2021** dissimulation des travaux rue des Déportés, rue du clos de la Ruelle (tranche 3), pour une réalisation en 2024, en sachant que celui-ci peut varier en fonction du coût réel des travaux :

- 1-* Le coût de la dissimulation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique a été estimé par le SIEIL à 194 037.36 € TTC, la part communale s'élevant à 48 509.34 € HT NET.
- 2-* Le coût de la dissimulation des réseaux d'éclairage public a été estimé par le SIEIL 29 223.89€ TTC, la part communale s'élevant à 12 176.62 € HT NET.
- 3-* Le coût de la dissimulation des réseaux de télécommunication a été estimé par le SIEIL à 100388,43€, la part communale s'élevant à 88 088.43 € HT NET.

***b*** Madame le Maire propose au Conseil d'accepter le coût théorique des montants participatifs détaillés des travaux pour le dossier **SIE 1882-2021** dissimulation des travaux rue des Déportés, rue de la Violette (tranche 4), pour une réalisation en 2024, en sachant que celui-ci peut varier en fonction du coût réel des travaux :

- 1.* Le coût de la dissimulation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique a été estimé par le SIEIL à 127 368.45 € TTC, la part communale s'élevant à 0.00 € HT NET.
- 2.* Le coût de la dissimulation des réseaux d'éclairage public a été estimé par le SIEIL 50 840.20€ TTC, la part communale s'élevant à 21 183.41 € HT NET.
- 3.* Le coût de la dissimulation des réseaux de télécommunication a été estimé par le SIEIL à 72085,14€ TTC, la part communale s'élevant à 67 985.14 € HT NET.

## **II – SUPPRESSION D’UN POSTE D’ADJOINT ADMINISTRATIF ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- La suppression d’un emploi d’adjoint administratif (agence postale) à temps non complet à hauteur de 17 heures hebdomadaire à compter du 01 janvier 2024 à la suite d’un départ en retraite.
- La mise à jour du tableau des effectifs au 7 février 2024

## **III- RENOUELEMENT DE LA DÉROGATION POUR LA SEMAINE DE 4 JOURS À L’ÉCOLE**

Par courrier en date du 04 décembre 2023, l’inspection d’académie Orléans-Tours indique que cette dérogation obtenue arrive à échéance à la rentrée scolaire 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l’unanimité le renouvellement de cette dérogation pour trois années.

## **IV – REMBOURSEMENT FRAIS DE DÉPLACEMENT DES AGENTS**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité de : Rembourser les frais de déplacements aux agents pour les formations obligatoires, de perfectionnement, de préparations au concours, les visites médicales ou pour les besoins du service que la Commune de Channay-sur-Lathan à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **V – CONTRAT COLLECTIF DE PRÉVOYANCE DES AGENTS AVEC LE CDG 37**

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l’unanimité la proposition du Centre de Gestion d’Indre-et-Loire relative à la mise en place de conventions de participation pour les risques prévoyance et santé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## **VI – DEVIS DIVERS**

*a* - Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l’unanimité le devis de l’entreprise RTL de 86120 ROIFFE pour le balayage mensuel des rues avec trottoir, pour un montant de 215.33€ TTC (195.75€ HT) par passage pour l’année 2024.

*b* - Le conseil approuve à l’unanimité le devis de l’entreprise GOUGEON de 37110 VILLEDÔMER pour la vérification et l’entretien de l’horloge de l’église pour un montant de 198 € TTC (165€ HT).

*c* - Après en avoir délibéré, le conseil refuse la proposition de VEOLIA de 37300 JOUÉ-LES-TOURS pour le renouvellement d’un poteau incendie rue de la Violette.

*d* – Après avoir entendu l’adjoint chargé de la voirie, le conseil n’étudie pas le devis de l’entreprise EMERAUDE de 49150 BAUGÉ-EN-ANJOU pour l’achat d’une taille haie, d’une débroussailleuse et d’une batterie, ni le devis de l’entreprise AEB 41400 MONTHOU-SUR-CHER pour l’achat d’une plaque vibrante.

*e* - Après en avoir délibéré, le conseil refuse le devis de l’entreprise DAGUET de 37800 SAINTE-CATHERINE-DE-FIERBOIS pour la création d’un réseau d’eau pluviale rue de la Grande Mare (7080.00€TTC).

*f* - Le conseil approuve à l’unanimité le devis de l’entreprise SARP Centre Ouest de 37000 JOUE-LES-TOURS pour la neutralisation de la cuve à fioul de l’ancienne mairie située 2 rue de la Grande Mare pour un montant de 3060€ TTC (2550€ HT).

### **VII – DOSSIER « AMENDES DE POLICE »**

Après en avoir délibéré, le conseil après le vote : 3 voix pour et 7 abstentions, décide de ne pas faire de demande de subvention au titre des amendes de police en 2024.

### **VIII – ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES (LOI APER)**

Après en avoir délibéré et suite à la consultation publique du 1<sup>er</sup> février 2024, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser sur l'ensemble de la commune tous les types d'installation de production d'énergie renouvelable à l'exception des dispositifs éoliens.

### **IX– ENGAGEMENTS DE CRÉDITS AU BUDGET, ¼ DE 2023**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Madame la maire soit d'engager 25 % des dépenses en investissement de 2023 à hauteur de **292 600 €**.

### **X –AVIS SUR LE PLU DE NOYANT-VILLAGES**

#### **Point rajouté à l'ordre du jour en début de conseil**

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, n'émet aucun avis d'opposition à la révision de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Noyant-Villages.

### **XI– DÉCISIONS DU MAIRE**

<b>Date</b>	<b>Objet détaillé</b>	<b>Montant en euros</b>
24/01/2024	Encaissement chèque indemnisation agent	2042.96
23/01/2024	Devis branchement eau potable 1 rue de la Grande Mare	2086.45

*Pas de délibération pour ce point*

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Le conseil est informé des points suivants :

- Une concertation avec le STA a eu lieu le 08 février 2024 pour l'aménagement de places de stationnement.
- Fermeture probable d'une classe sur le RPI à l'étude, projet d'un seul directeur pour l'ensemble des classes (de la maternelle à la primaire).
- Investissement photovoltaïque : l'étude menée avec le crédit agricole s'avère non-concluante la taille des supports n'étant pas adaptée.
- Un recensement de la population sera effectué au cours de l'année 2025.
- 122 foyers de la commune sont raccordés à la fibre soit 33%.
- Vacance du logement rue de la Grande Mare à partir du 15 février 2024.
- Acte Administratif des locaux du Réveil Musical en cours.
- La Pépinière Comestible de Courcelles-de-Touraine proposera prochainement des paniers de légumes à l'agence postale.
- Prochain conseil le 13 mars à 20 h 00.

Fin de la séance à 23 h 00

Le secrétaire de séance,

Stéphane CHARTIER



La maire,

Isabelle Mélo

